

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 6 DÉCEMBRE 2018**

Séance extraordinaire du conseil tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield convoquée séance tenante à 18 h 00.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à leur avis de convocation.

Est aussi présente la trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe.

2018-12-387 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que la séance extraordinaire soit ouverte, il est 18 h 00, les membres demande d'attendre l'arrivée de la conseillère Katy Barbe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Arrivée de la conseillère Katy Barbe à 18H05.

2018-12-388 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Les membres du conseil étant tous présents, que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Article 116, Loi sur les cités et villes
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-12-389 MANDAT À DEVEAU AVOCATS

ATTENDU l'opinion juridique reçue en regard de la vente de camions 2017;

ATTENDU qu'il a lieu d'obtenir une opinion juridique complémentaire sur un aspect abordé dans l'opinion juridique;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

De mandater Deveau avocats afin d'émettre une opinion juridique complémentaire et que le maire soit mandaté afin d'exprimer aux procureurs l'objet de cette demande d'opinion juridique complémentaire.

Le maire demande le vote aux membres :

Ceux qui votent pour : Bernard Duffy, Katy Barbe, Hugo Guénette et Mathieu Caron.

Ceux qui votent contre : Claude Gauthier et Alain Labelle.

Le maire ne s'est pas prévalu de son droit de vote.

Adoptée majoritairement.

2018-12-390 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire de lever la séance, il est présentement 18 h 27.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Trésorière, directrice générale
adjointe et greffière adjointe

Réal Rochon

Louise Carpentier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire